

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 avril 2018**

**Rapporteur :  
Monsieur Alain  
DECOURCHELLE**

**N° 35**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 11/04/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2018  
(accusé de réception du 10/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cession gratuite au profit de Quimper Bretagne Occidentale  
Périmètre de protection du captage d'eau de l'usine de Kernisy**

**Monsieur Jaouen cède à titre gratuit à Quimper Bretagne Occidentale une parcelle de 4 860 m<sup>2</sup> située à Kerniou sur la commune de Ploneis dans le cadre du périmètre de protection du captage d'eau de l'usine de Kernisy.**

\*\*\*

Monsieur Jaouen est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZK n°10 d'une superficie de 4 860 m<sup>2</sup> à Kerniou sur la commune de Ploneis.

Dans le cadre de l'instauration des périmètres de captage de Kernisy, celui-ci avait été indemnisé.

Il sollicite aujourd'hui la cession de cette parcelle située au milieu d'autres parcelles déjà acquises par la collectivité dans le cadre de la mise en place de ce périmètre de protection. Cette acquisition permettra donc d'avoir une continuité dans la gestion de ce périmètre.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - de valider le principe de cette acquisition au profit de Quimper Bretagne Occidentale ;

2 - d'autoriser monsieur le président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition, et à payer les frais d'actes afférents.